Réf. Farde e-Assemblées : 2596912

N° OJ : **230**

Projet d'Arrêté - Conseil du 24/06/2024

Objet : Culture 2024.- Asbl "Ommegang Brussels Events".- Convention de partenariat 2024-2026.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Considérant les besoins de l'asbl Ommegang Brussels Events afin de mener à bien l'organisation des éditions 2024, 2025 et 2026 de "L'ommegang";

Vu le crédit prévu à l'article 77210/33202 du budget ordinaire 2024;

Considérant qu'il importe de préciser via une convention entre la Ville et l'asbl "Ommegang Brussels Events" l'aide logistique et financière apportée par la Ville à cette asbl et les engagements des organisateurs;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article unique : La convention entre la Ville et l'asbl "Ommegang Brussels Events" relative aux éditions 2024, 2025 et 2026 de "L'Ommegang" est adoptée.

Annexes :

AE1/Convention Ommegang 2024-2026 (Consultable au Secrétariat des Assemblées)